



**Direction de la
Commande
Publique**

**Ville de Nîmes – Colisée 2 – 1^{er} Etage
1 Rue du Colisée – 30000 Nîmes
Tél : 04.34.03.57.00**

**COMMISSION CONSULTATIVE
DES SERVICES PUBLICS
LOCAUX**

**Avis sur le projet de délégation de
service public pour « EXPLOITATION
TOURISTIQUE DES ARENES, DE LA
MAISON CARREE ET DE LA TOUR
MAGNE » et « CONCESSION DE
SERVICE PUBLIC RELATIVE A
L'EXPLOITATION DU MUSEE DE LA
ROMANITE » en application de
l'article L 1411-1 et suivants du Code
Général des Collectivités
Territoriales.**

**Salle de réunion : Nîmes métropole – Le Colisée 3.
ESPACE JEAN YANNICOPOULOS**

Six membres de la Commission étaient présents.

Président : Monsieur Bernard ANGELRAS, Conseiller Municipal

Monsieur Frédéric ESCOJIDO, Conseiller Municipal

Madame Sylvette FAYET, Conseiller Municipal

Madame Chantal MAY, Adjointe au Maire

Collège des associations :

Pas représenté

Ils étaient assistés de :

Madame Ingrid VERBEKE, Référente Marché

Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS, Directrice des Musées et du Patrimoine

Le secrétariat de la CCSPL étant assuré par Madame Aurélie ORTEGAS et Monsieur Lucas GRAU - Direction de la Commande Publique de la Ville de Nîmes.

Ordre du jour :

Avis sur le projet de délégation de service public pour l'« EXPLOITATION TOURISTIQUE DES ARENES, DE LA MAISON CARREE ET DE LA TOUR MAGNE » en application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Avis sur le projet de délégation de service public pour la « CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU MUSEE DE LA ROMANITE » en application de l'article L 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Bernard ANGELRAS souhaite la bienvenue aux membres présents.

La réunion est ouverte à 15 h 00.

Avis sur le projet de délégation de service public pour l'« EXPLOITATION TOURISTIQUE DES ARENES, DE LA MAISON CARREE ET DE LA TOUR MAGNE »

Monsieur ANGELRAS, donne la parole en préambule à Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS qui présente le contexte et le rapport concernant « Exploitation touristique des arènes, de la maison carrée et de la tour magne »

Madame FAYET : Je ne vous ferai pas à nouveau la remarque sur mon point de vue sur la délégation de service public car vous savez qu'il penche davantage vers les régies. Cependant, est-ce que vous parlez de la fréquentation des Nîmois, car pour rappel, il s'agit d'une fréquentation à titre gratuit ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Comme vous nous l'avez demandé lors de la dernière CCSPL, toutes les informations sur la gratuité pour les Nîmois sont disponibles sur le site <https://nimes-arenas.fr>.

Madame FAYET : Il serait intéressant de savoir si nos concitoyens Nîmois vont visiter les monuments de la Ville grâce à la gratuité mise en place.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Au niveau de la fréquentation globale, comme indiqué dans le rapport, il y avait 80 % de nationaux et 20 % d'étrangers, cependant aujourd'hui, nous sommes plus près des 30 que des 20 % de non nationaux et 70 % de nationaux. En 2022, parmi eux, 15.69 % des visiteurs provenaient du Gard, 5.25 % de l'Hérault et 5.12 % d'Île de France.

Madame FAYET : Et concernant les Nîmois sont-ils comptés ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Nous vous ferons parvenir cette information dans le compte-rendu. * (Cf. fin du rapport)

Monsieur ANGELRAS : Cette DSP a d'ailleurs été prolongée à la suite de la pandémie du Coronavirus.

Madame GIRARD PAUSANIAS : En effet, elle avait été prolongée de 10 mois, c'est pour cela que le contrat avait débuté au 1^{er} novembre parce qu'il y avait la prolongation de la fermeture pendant le COVID-19.

Madame FAYET : Pouvez-vous nous communiquer des informations sur le bilan financier suite aux différents événements qui se sont déroulés dans les Arènes récemment ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Il s'agit d'événements qui se sont déroulés sur l'année en cours donc nous n'avons encore pas les informations.

Monsieur ANGELRAS : Nous avons vu au mois d'octobre le bilan de l'année 2021, donc nous verrons en fin de cette année, le bilan de l'année 2022. Cela sera abordé lors des prochaines CCSPL.

Madame GIRARD PAUSANIAS : En 2022 des investissements importants ont été réalisés mais on sortait à peine de la crise sanitaire et la fréquentation n'a pas atteint celle de 2019

Madame FAYET : Nous avons quand même souvent des bilans négatifs.

Monsieur ESCOJIDO : C'est sous leur responsabilité, si c'est négatif, c'est négatif pour eux.

Monsieur ANGELRAS : Effectivement, la Ville de Nîmes perçoit une redevance fixe.

Madame GIRARD PAUSANIAS : À hauteur de 300 000.00 € par an.

Monsieur ESCOJIDO : Comme Madame GIRARD PAUSANIAS, nous l'a expliqué, surtout quand il y a un changement de délégataire, la première année, il y a des investissements assez lourds comparés à une délégation qui est plus longue ou que l'on se retrouve en fin de délégation. D'autant que cette DSP là est de 3 ans donc c'est court.

Monsieur ANGELRAS : Pourquoi cette DSP n'est que de 3 ans ?

Monsieur ESCOJIDO : À partir du moment où tu as un nouveau délégataire, il fait des propositions qui sont intéressantes pour la Ville.

Madame GIRARD PAUSANIAS : La durée a été calculé par rapport aux montants des investissements mis à la charge du délégataire.

Madame FAYET : Et concernant la redevance variable ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Elle est assise sur un pourcentage du résultat final, donc si le résultat final est en négatif, la redevance variable, elle n'est pas perçue.

Monsieur ESCOJIDO : Mais en même temps, sur le retour financier de la Ville, le délégataire faisait moins d'investissement rentable.

Monsieur ANGELRAS : Le côté culturel en général.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Nombre d'activités culturelles sont menées en régie, même au niveau des musées, mais si nous voulons développer l'attractivité du territoire avec certains équipements culturels, il faut avoir une action forte en termes de promotion, de communication, de nouvelles technologies, de partenariat et il faut des gens qui soient spécialisés.

Monsieur ANGELRAS : Effectivement, prenons par exemple la logistique et l'organisation pour les jeux romains.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Pour coordonner les répétitions, pour trouver des troupes, etc. ce sont de gros projets, l'événementiel et le spectacle c'est un métier et puis, pour la création de toutes ces applications, il faut avoir des équipements et une expertise technique.

Monsieur ESCOJIDO : C'est pareil que la communication, quand une collectivité travaille avec une agence de communication, ce n'est jamais bon qu'elle travaille trop longtemps avec la même car il y a des problématiques de créativité et au bout d'un moment les créatifs deviennent moins créatifs par rapport à l'objet de la collaboration. Je pense que c'est bien d'avoir des gens qui amènent à chaque fois du sang neuf.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Il sera également proposé aux nouveaux candidats à cette DSP d'investir pour rénover et aménager la maison dite « SAUREL » qui se trouve dans les Jardins de la Fontaine entre le Temple de Diane et la Tour Magne. **** (Cf. fin du rapport)**

Madame FAYET : Il s'agit de la Maison Rose ?

Monsieur ANGELRAS : Il s'agit de la Ginguette, qui se trouve en face de la Maison Rouge mais il y a un problème car il y avait un droit de passage à l'intérieur de la maison.

Madame GIRARD PAUSANIAS : En effet, il y a une propriété quasi contiguë. Les candidats devront rénover le lieu et l'exploiter avec un projet culturel et touristique, et éventuellement avec un lieu type « bistronomie ».

Ce rapport n'appelle aucune autre question ou remarque de la part des membres de la Commission.

Avis sur le projet de délégation : Favorable à la majorité.

Pour : 3

Contre : 0

Abstention : 1 (Mme FAYET)

Avis sur le projet de délégation de service public pour la « CONCESSION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DU MUSEE DE LA ROMANITE »

Monsieur ANGELRAS, donne la parole en préambule à Madame Patricia GIRARD PAUSANIAS qui présente le contexte et le rapport concernant « Concession de service public relative à l'exploitation du musée de la Romanité »

Madame FAYET : Comment cela fonctionne actuellement ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : La SPL exploite le Musée avec un Directeur et puis il y a un directeur scientifique qui est le conservateur du musée et les deux travaillent ensemble pour mener à bien le projet.

Madame FAYET : Cela reste toujours une DSP mais qui est quand même dans le giron de la SPL ?

Madame GIRARD PAUSANIAS : Sur la partie de l'exploitation oui et puis sur l'autre partie c'est la Ville de Nîmes. Il est important de rappeler que le Musée bénéficie de l'appellation « Musée de France ». Il est contrôlé par la DRAC et par le Service des Musée de France.

Madame FAYET : Le fait qu'on ne soit pas en régie et que l'on passe par le biais de la SPL, cela nous privera peut-être d'aide de l'État que nous pourrions avoir si nous étions en totalité Ville de Nîmes.

Madame GIRARD PAUSANIAS : Je suis désolée mais non parce que la en régie directe, on peut solliciter la DRAC qui a ainsi subventionner à hauteur de 10 000€ l'exposition sur Oliver Laric.

La DRAC a subventionné les actions de services publics du musée de la Romanité, qui sont conçues par la conservation du musée ~~par la Ville~~ et on a sollicité la DRAC pour cofinancer un besoin d'un renfort en régie parce qu'il y a un gros travail à faire pour l'inventaire et le récolement, et c'est un gros chantier.

La DRAC a annoncé qu'elle allait cofinancer, c'est important de le souligner.

C'est la collection du musée qui est au cœur et c'est un service public dont les activités sont conçues en lien avec la direction scientifique et donc ce sont des garanties dont la DRAC et le ministère ont besoin pour participer à des cofinancements. Conformément à l'appellation « Musée de France » du musée de la Romanité. Donc, c'est vrai que c'est une construction qui apparaît souvent complexe, de l'extérieur, mais finalement là, on va trouver cet équilibre, et travailler conjointement. Le musée n'est pas complètement délégué, c'est l'exploitation seulement.

Avis sur le projet de délégation : Favorable à unanimité.

Pour : 4

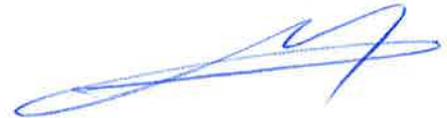
Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président remercie les membres de la Commission de leur participation et lève la séance à 16h00.

**Le Président de la Commission Consultative
des Services Publics Locaux**

Bernard ANGELRAS.



Précisions apportées par le Service :

***Concernant la fréquentation des monuments romains par les Nîmois :**

En 2022, 11 868 habitants de Nîmes ont visité gratuitement les 3 monuments romains.
Ils représentent 24% de l'ensemble des billets gratuits émis.
Ils bénéficient de la gratuité sur présentation d'un justificatif de domicile à jour.

****Concernant l'origine du nom de la Maison dite Saurel :**

Le service des archives nous précise avoir trouvé mention d'une maison que la Ville a achetée aux héritiers d'Hippolyte Saurel (1868-1924).
Le bien acheté par la Ville peu après son décès (donc aux environs de 1924) correspond à la partie du jardin de la Fontaine où se trouve le maset.